

DÉPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT

-----  
CANTON DE ROYAN

-----  
COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 22.009

L'an deux mille vingt-deux, le 10 février, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 04 février 2022

DATE D'AFFICHAGE

Le 04 février 2022

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, M. Jean-Michel DENIS, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, adjoints.

M. Jean-Luc CHAPOULIE, Mme Christine DELPECH-SOULET, Mme Océane FERNANDES, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Christophe PLASSARD, Mme Marie-Pierre QUENTIN, Mme Marie-Claire SEURAT, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Sandrine BEUVELET-HUBERT représentée par M. Gérard FILOCHE  
Mme Odile CHOLLET représentée par M. Jean-Luc CHAPOULIE  
M. Julien DURESSAY représenté par Mme Éliane CIRAUD-LANOUE  
M. Bruno JARROIR représenté par M. Philippe CUSSAC  
M. Thomas LAFARIE représenté par M. Christophe PLASSARD  
M. Denis MOALLIC représenté par M. Philippe CAU  
M. Yannick PAVON représenté par Mme Dominique BERGEROT  
M. Raynald RIMBAULT représenté par M. Didier SIMONNET  
M. Thierry ROGISTER représenté par Mme Dominique PARSIGNEAU

ÉTAIT EXCUSÉE : Mme Madeline TANTIN

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 32

Mme Christine DELPECH-SOULET a été élue secrétaire de séance.

OBJET : ADMISSION DE CRÉANCES ÉTEINTES – BUDGET PRINCIPAL

RAPPORTEUR : M. CAU

VOTE : 2 abstentions

UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Monsieur le Comptable public de ROYAN a établi la liste des créances éteintes concernant le Budget Principal.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les demandes concernant ces créances éteintes.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu l'avis de la Commission des finances,
- Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

- d'approuver les créances éteintes figurant sur la demande établie par Monsieur le Comptable public de ROYAN pour le Budget Principal.

|          |                                 |            |
|----------|---------------------------------|------------|
| Etat N°1 | Année 2018 à 2021               | 1 654,51 € |
| Etat N°2 | Années 2006, 2016, 2017 et 2018 | 4 430,60 € |

- d'imputer les dépenses correspondantes à l'article 6542 – Fonction 01 du Budget Principal.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Patrick MARENGO

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 11 février 2022

Certifié Conforme  
Mairie de Royan le  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général des Services  
Hubert THOMAS

Le Maire,

Patrick MARENGO

